

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 JUIN 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau, Christine Thibeault et Isabelle Beurivage, monsieur le conseiller Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller François Potvin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-133

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté avec l'ajout des items suivants à VARIA :

- Autorisation de signature - Circuit touristique Destination Lac Saint-Jean
- Motion de félicitation à la bibliothèque municipale

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15-05-2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mai 2023
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Dépôt des états comparatifs 2023 - 4 mois
10. Approbation du règlement d'emprunt 15-2023 Services professionnels en conception de plans et devis de construction d'un bâtiment
11. Mise à jour courante au registre de l'Agence du Revenu du Canada (ARC.)
12. Convention d'aide financière (TAPU) - Corridor scolaire avec mesures d'atténuation de la circulation (abroge et remplace 2023-60)
13. Services techniques - Travaux publics
14. Dérogation mineure au 956, avenue du Rocher
15. Autorisation de signature d'entente - modification limite Écocentre
16. Autorisation de signature d'entente - utilisation de terrain par Construction Polaris CMM inc.
17. Autorisation de signature d'entente avec le CIUSSS - Une place au camp de jour
18. Autorisation pour l'installation d'un conteneur de chasse
19. Soumission - Fourniture de matériel granulaire 2023
20. Soumission - Contrat Rapiéçage 2023
21. Adjudication de contrat Construction carré Marie-Brassard
22. Adoption finale du règlement 594-2023 modifiant le règlement de zonage 424-2011
23. Adoption du règlement 596-2023 modifiant le règlement numéro S.Q.-17-03 concernant les nuisances
24. Gratuité des terrains 3 services et moins au Site touristique Chute à l'Ours pour les gens visés par l'ordre d'évacuation dû aux feux de forêt
25. Embauche au Site touristique Chute à l'Ours
26. Correspondance
27. Rapport des élus
28. Questions du public
29. Varia
- 29.1 Autorisation de signature – Circuit touristique Destination Lac Saint-Jean

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- 29.2 Motion de félicitation – Bibliothèque municipale
- 30. Prochaine assemblée publique le 10 juillet 2023
- 31. Levée de l'assemblée

2023-134

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Mme Marie-Lou Darveau se retire des points suivants en lien avec la Régie Intermunicipale GEANT puisqu'elle est directrice générale de la municipalité de Saint-Thomas-Dydime qui en fait partie:

10 - Approbation d'un règlement d'emprunt 15-2023 Services professionnel en conception de plan et devis de construction d'un bâtiment

13 - Services techniques - Travaux publics

2023-135

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15-05-2023, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 mai 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 mai 2023, tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

2023-136

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

- Lors de la dernière assemblée publique, une discussion a suivi le point 13 - Vente du terrain lot # 3 554 462 par M. Cécilien Laprise (annulant la résolution 2022-270) se demandant si la résolution était bien construite. Une validation a été faite et la résolution est conforme tel qu'elle a été présentée.

2023-137

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Politique de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durables	
Une demande	98.38 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Municipalité de La Doré - Festival des camionneurs
- Les Retrouvailles du 100ième - St-Eugène-d'Argenteay

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-138

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MAI 2023 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mai 2023 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mai 2023 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mai 2023, pour un montant de 573 718.74 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'él(u)e mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 05-2023

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-139

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET
PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
2023-04-12	Vézina & Fils Industriel	Remplacement des fenêtres de l'Hotel de ville et du garage attenant	77 222.29 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-140

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2023 - 4
MOIS :

Le directeur général et greffier dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Robin Tremblay et présentés aux élus antérieurement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-141

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
15-2023 SERVICES PROFESSIONNELS EN
CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS DE
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT :

CONSIDÉRANT QUE, les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelainé sont parties à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelainé participe uniquement à l'objet de la Régie visant l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de mandater des professionnels pour la conception de plans et devis et pour d'autres services professionnels pouvant être requis avant la construction;

CONSIDÉRANT QUE, puisque les honoraires professionnels sont associés à des immobilisations prévues être effectuées dans un délai rapproché, le terme peut correspondre à la durée de vie utile des immobilisations en cause;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Normandin approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 15-2023 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 315 000 \$ pour les services professionnels en conception de plans et devis de construction d'une caserne et ses services municipaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-142

MISE À JOUR COURANTE AU REGISTRE DE
L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC.) :

CONSIDÉRANT la mise à jour requise de la liste des administrateurs à l'état des renseignements de l'ARC. en date du 13 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

QUE le conseil municipal demande à l'ARC. de mettre à jour la liste des administrateurs à l'état de renseignement d'une autorité publique comme suit:

- Morency, Jean
Administrateur autorité publique - Maire
- Nadeau, Jean-Sébastien
Administrateur autorité publique - Greffier
- Tremblay, Robin

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Administrateur autorité publique - Trésorier

Le numéro d'entreprise de la Ville de Normandin est le 10818 2874 et cette demande concerne l'ensemble de tous les comptes.

QUE le trésorier soit autorisé à accéder à "Mon dossier d'entreprise" au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-143

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE (TAPU) -
CORRIDOR SCOLAIRE AVEC MESURES
D'ATTÉNUATION DE LA CIRCULATION
(ABROGE ET REMPLACE 2023-60) :

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et le projet de mise en place d'un corridor scolaire avec mesures d'atténuation de la circulation et traverses piétonnes;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 29 090 \$ est accordée à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière doit être signée avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour établir les modalités de versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT la préparation d'un rapport final présentant les dépenses effectuées pour un total de 62 077.53 \$ et accompagné de pièces justificatives requises;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE Messieurs Jean Morency et Jean-Sébastien Nadeau, respectivement maire et directeur général et greffier, soient autorisés à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour et au nom de la Ville de Normandin et à déposer le rapport final préparé au Ministère;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2023-60

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-144

SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme désirent présenter un projet d'Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Services techniques – Travaux publics » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- Le conseil de Normandin s'engage à participer au projet d'Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Services techniques - Travaux publics » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale GEANT organisme responsable du projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-145

DÉROGATION MINEURE AU 956, AVENUE DU
ROCHER :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 956, avenue du Rocher, en regard avec l'agrandissement du garage attenant à la résidence;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme un agrandissement du garage attenant à la résidence avec une marge de recul de 4.89 mètres alors de l'article 12.4.4 du Règlement de zonage #424-2011 (renvoie à la grille des spécifications) concernant l'implantation des bâtiments complémentaire attenant à la résidence principale demande de respecter une distance de 7.50 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 16 mai dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 956, avenue du Rocher, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, l'agrandissement du garage attenant à la résidence avec une marge de recul de 4.89 mètres alors de l'article 12.4.4 du Règlement de zonage #424-2011 (renvoie à la grille des spécifications) concernant l'implantation des bâtiments complémentaires attenants à la résidence principale demande de respecter une distance de 7.50 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-146

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE -
MODIFICATION LIMITE ÉCOCENTRE :

CONSIDÉRANT la demande de l'Écocentre de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'utiliser une partie du lot 5 092 309 de la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin consent à la location d'une partie de son terrain;

CONSIDÉRANT le départ du maire ainsi que celui de la directrice générale et greffière et leurs remplacements;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier ainsi que Monsieur Jean Morency, maire à signer pour et au nom de la Ville une entente entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et la Ville pour la location d'une partie du lot 5 092 309 afin d'agrandir la superficie de l'Écocentre;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2022-201.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-147

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE -
UTILISATION DE TERRAIN PAR
CONSTRUCTION POLARIS CMM INC. :

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés pour assurer la pérennité du pont de la rivière Ashuapmushuan dans l'avenir;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente présenté par l'entreprise Construction Polaris CMM inc.;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Anthony Paré, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville une entente avec l'entreprise Construction Polaris CMM inc. pour l'utilisation de la halte côté Normandin, à droite avant le pont au-dessus de la rivière Ashuapmushuan.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-148

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE
AVEC LE CIUSSS - UNE PLACE AU CAMP DE
JOUR :

CONSIDÉRANT que le Centre intégré Universitaire de santé et ses services sociaux (CIUSSS) du Saguenay Lac-Saint-Jean désire obtenir une entente écrite pour budgéter l'aide financière que la Ville de Normandin lui octroie afin d'offrir à des familles dans le besoin, des services de garde ou de camp de jour;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte cette demande à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal autorise, Monsieur Jean Morency et Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, respectivement maire et directeur général et greffier, à signer le protocole d'entente Budget pour camp de jour et service de garde pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-149

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN
CONTENEUR DE CHASSE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac-St-Jean offert du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la levée s'effectuera sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que la demande de levée supplémentaire devra se faire par la municipalité directement à la Régie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Accepte le protocole d'entente par la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean pour le service des conteneurs de chasse 2023.
- b) Accepte de défrayer les frais de location des conteneurs.
- c) Accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux.
- d) Autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Anthony Paré, à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-150

SOUSSION - FOURNITURE DE MATÉRIEL
GRANULAIRE 2023 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX* Concassé \$ / t.m.	PRIX* Sable \$ / t.m.	NOTES
Excavation Fernand Boilard	16.75 \$	6.75 \$	Conforme
G, Lévesque Terrassement	17.75 \$	7.75 \$	Conforme

*Les taxes et les redevances à la MRC Maria-Chapdelaine sont exclues

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de matériel granulaire (sable et gravier) pour la saison 2023 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Excavation Fernand Boilard" au prix par tonne métrique de 16.75 \$ pour le concassé et de 6.75 \$ pour le sable, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 30 mai 2023.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-151

SOUSSION - CONTRAT RAPIÉÇAGE 2023 :

CONSIDÉRANT le projet de rapiéçage du réseau routier de la municipalité de Normandin pour l'année 2023;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	POSE MÉCANIQUE \$/t.m.	POSE MANUELLE \$/t.m.	NOTE
BR Asphalte	-	-	Non conforme
Asphalte 2BR	259 \$	294 \$	Prix moyen de 273.00 \$

* Les taxes sont exclues

* Moyenne pondérée - Pose Mécanique (\$) x 60% + Pose Manuelle (\$) x 40%

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de rapiéçage du réseau routier de la Ville de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte 2BR, au prix moyen de 273.00 \$ le mètre linéaire, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 6 juin 2023.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-152

ADJUDICATION DE CONTRAT
CONSTRUCTION CARRÉ MARIE-BRASSARD :

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux Carré Marie-Brassard dûment signé entre le promoteur, M. Ménard Construction Inc. et la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro "SC-22-075-NORM-DEVHELENE" ayant pour titre "Prolongement d'infrastructure - développement résidentiel carré Marie-Brassard" réalisé par la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT l'analyse par la firme MSH Services Conseils des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX TOTAL	NOTE
Excavation Fernand Boilard inc.	1 571 953,75 \$	Conforme
Excavation Unibec	1 780 995,87 \$	Conforme
Rock Guay et fils contracteur	2 590 732,00 \$	Conforme
Excavation Ouellet inc.	1 831 635,10 \$	Conforme
Entreprise Rosario Martel inc.	1 815 500,00 \$	Conforme

*Taxes en sus.

CONSIDÉRANT la lettre d'approbation d'octroi du contrat signée par M. Ménard Construction inc.:

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de construction carré Marie-Brassard au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Excavation Fernand Boilard inc." au coût total de 1 571 953,75 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 18 avril 2023 et analysée par la firme MSH Services Conseils.

QUE monsieur Anthony Paré, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-153

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 594-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 17 avril 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 594-2023, modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin d'ajuster de multiples dispositions.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-154

ADOPTION DU RÈGLEMENT 596-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.Q.-17-
03 CONCERNANT LES NUISANCES :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro S.Q.-17-03 (suite numérique 596-2023) concernant les nuisances.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-155

GRATUITÉ DES TERRAINS 3 SERVICES ET
MOINS AU SITE TOURISTIQUE CHUTE À
L'OURS POUR LES GENS VISÉS PAR L'ORDRE
D'ÉVACUATION DÛ AUX FEUX DE FORÊT :

CONSIDÉRANT l'ampleur historique des feux de forêt qui sévissent présentement sur le territoire du Québec;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider les citoyens touchés par l'ordre d'évacuation des villes et villages des régions limitrophes du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin possède le Site touristique Chute à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin autorise la gratuité des terrains de villégiatures trois (3) services et moins du site touristique Chute à l'Ours aux citoyens des municipalités sous ordre d'évacuation dû aux feux de forêt de juin 2023. Une preuve de résidence d'une ville touchée par l'ordre d'évacuation sera nécessaire.

QUE la durée de cette gratuité sera de la durée de l'ordre d'évacuation plus un (1) jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-156

**EMBAUCHE AU SITE TOURISTIQUE CHUTE À
L'OURS :**

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers, occasionnels et étudiants à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Marcelle Potvin	Responsable des restaurants - saisonnier régulier	2023-06-05
Marianne Bélanger	Préposée au restaurant - occasionnel	2023-06-17
Alycia Bernard	Animatrice de camp de jour et préposée à l'entretien ménager - Étudiant	2023-06-19
Annick Garneau	Préposée à l'entretien ménager - Étudiant	2023-06-07
Martin Vaillancourt	Préposé à l'entretien ménager - saisonnier régulier	2023-06-25

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

CORRESPONDANCE :

Commission de toponymie Québec; OBJET: Attestation d'officialisation - Carré Marie-Brassard

Fondation du Centre Maria-Chapdelaine; OBJET: Remerciements suite à un don lors du Radiothon

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2023-157

VARIA :

2023-158

AUTORISATION DE SIGNATURE - CIRCUIT
TOURISTIQUE DESTINATION LAC SAINT-
JEAN :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de Destination Lac Saint-Jean pour la mise en œuvre du circuit touristique "Tour du Lac Saint-Jean" qui vise à :

- Améliorer l'expérience touristique du voyageur par la mise en place de standards de qualité;

- Inciter le voyageur à prolonger sa découverte de la destination en utilisant le tracé officiel et compléter son tour du lac;

- Consolider et mieux structurer l'offre touristique autour du lac Saint-Jean;

- Accompagner le voyageur avec un maximum de contenu sur la destination via une stratégie d'animation;

- Favoriser la découverte du territoire par l'organisation de boucles hors circuit;

- Optimiser la visibilité de la destination;

- Accroître les retombées économiques et touristiques importantes pour le territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin a mis en place un plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin est partenaire, avec les MRC et la communauté de Mashteuiatsh, de l'organisme à but non lucratif Destination Lac Saint-Jean qui finance une partie du projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la municipalité de Normandin confirme son approbation avec les informations reçues par Destination Lac Saint-Jean (le trajet retenu, le nom officiel et le pictogramme) et s'engage à autoriser l'installation de la signalisation sur son territoire.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier à signer au nom de la municipalité de Normandin tous les documents relatifs au projet.

QUE le conseil municipal confirme que monsieur Jean Morency est l' élu responsable du tourisme.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

MOTION DE FÉLICITATION - BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE :

Madame la conseillère, Isabelle Beurivage, propose une motion de félicitation suite à l'obtention du prix de la bibliothèque de l'année 2022 dans la catégorie I 501 habitants et plus par le Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean. Des félicitations spéciales à Mme Julie Fortin, responsable des communications, des loisirs et de la culture, Mme Ginette Frigon, préposée à la bibliothèque ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles qui gravitent autour de la bibliothèque municipale de Normandin.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 10
JUILLET 2023 :

2023-159

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 58.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier